

**DAJI/2019/Décision/Prix/20**

Décision portant validation de l'attribution des prix dans le cadre du colloque international «19th doctoral meetings in International Trade and International Finance»

**Le Président d'Aix-Marseille Université**

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université,  
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président,  
Vu la décision de l'AMSE en date du 28 juin 2019 portant sur l'objet de cette décision,

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

Dans le cadre du colloque international «19th doctoral meetings in International Trade and International Finance» qui s'est tenu à Marseille les 27 & 28 juin 2019, un concours a été organisé afin de décerner deux prix, d'une valeur de 500 euros chacun, aux deux meilleurs articles.

Les deux lauréats retenus sont :

- Marta SANTAMARIA, Université pompeu Fabra, Barcelone
- Alessandro FERRARI, European University Institute, Florence

Les deux prix de 500 euros chacun seront prélevés sur le CF 9800U404, éotp 12480D

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 19 juillet 2019

  
**Yvon Berland**  
Président d'Aix-Marseille Université

